



---

## POUR DÉCISION

### PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Approbation des procès-verbaux de la 297<sup>e</sup> session du Conseil d'administration

1. Le projet de procès-verbaux de la 297<sup>e</sup> session a été distribué afin que les Membres qui souhaitaient y apporter des corrections puissent les communiquer au Bureau.

2. Le vendredi 23 mars à midi, le Bureau avait reçu les corrections suivantes:

Au paragraphe 36, remplacer la deuxième phrase par le texte suivant: «Il n'est pas persuadé que le point *b*) convienne à une activité normative.»

Au paragraphe 272, remplacer la deuxième phrase par le texte suivant: «Il déclare que l'OIT devrait d'abord rechercher les moyens d'empêcher l'ISO d'élaborer une norme internationale et demande que, si cela s'avère impossible, toutes les mesures soient prises pour garantir la primauté de l'OIT dans ce domaine.»

3. *Sous réserve des modifications ci-dessus, le Conseil d'administration voudra sans doute approuver les procès-verbaux de sa 297<sup>e</sup> session.*

Genève, le 23 mars 2007.

*Point appelant une décision:* paragraphe 3.